



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi



Focus

## **Révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie OAMal: suppression de franchises à option et réduction des rabais sur les primes**

### **VOILÀ DE QUOI IL S'AGIT**

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) propose en premier lieu de supprimer les franchises à option de 1000 et 2000 francs proposées aux adultes. Il ne resterait alors que la franchise ordinaire de 300 francs ainsi que les trois franchises à option de 500, 1500 et 2500 francs, pour lesquelles les assureurs peuvent octroyer une remise de 70% au maximum sur les primes. La deuxième proposition consiste à réduire le rabais maximal sur les deux franchises les plus élevées, qui passerait à 60%, resp. à 50%. L'OFSP argue d'une part d'une simplification du système, d'autre part, du renforcement de la solidarité. Les rabais maximaux sur les primes des franchises les plus élevées seraient trop hauts à l'heure actuelle, et il conviendrait donc de les corriger, ce qui serait justifié d'un point de vue actuariel.

### **LA POSITION DE CURAFUTURA**

curafutura rejette la révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) visant à supprimer des franchises à option et à réduire la remise maximale sur les primes. Ce projet est dénué de fondement et irresponsable. D'une part, il restreint la liberté de choix des assurés, d'autre part, il affaiblit l'incitation à adopter un comportement responsable en termes de coûts, ce qui aboutit à des primes plus élevées pour tous. La responsabilité individuelle doit être renforcée dans le système actuel, non affaiblie. Dans l'ensemble, le projet constitue une sérieuse intervention sur le marché.

*La prise de position détaillée de curafutura sur la révision de l'OAMal relative aux franchises à option et à la remise sur les primes est disponible sur: [www.curafutura.ch](http://www.curafutura.ch) → «Consultations»*

### **DÉCLARATIONS**

#### **Il n'y a pas de gagnants**

Pour l'OFSP, il y aurait davantage de gagnants que de perdants. Actuellement, près des 60% des assurés ont choisi la franchise minimale de 300 francs ou celle de 500 francs. Ces deux franchises ne seraient pas concernées. Cet argument manque de profondeur. Une réduction des remises octroyées sur les franchises élevées renforcerait en effet l'attrait des franchises basses. Or, qui dit franchise basse, dit incitation moindre à économiser. Cela se répercuterait sur les frais de la santé, qui seraient dans l'ensemble à la hausse, ce qui aurait des effets négatifs sur les primes de tous les assurés. A long terme, il n'y aurait donc que des perdants.

#### **Familles sérieusement touchées**

Une approche différenciée permet en outre de considérer qu'à l'heure actuelle, la majorité des familles choisissent des franchises élevées. Les ménages avec enfants seraient donc touchés de manière disproportionnée en comparaison avec le reste de la population en cas de réductions des remises. Un couple avec deux enfants qui souscrirait une franchise à option de 2500 francs subirait une augmentation des primes de plus de dix pour-cent.



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## **Erosion croissante de l'incitation à la responsabilité individuelle**

Pour la quatrième fois déjà en quinze ans, le rabais maximal octroyé sur les franchises élevées devrait être réduit. Voilà qui affaiblit l'incitation à adopter un comportement responsable en termes de coûts. La «responsabilité individuelle» est cependant un pilier fondamental pour que les prestations de soins restent abordables pour tous à l'avenir. La solidarité est une médaille à deux faces. Les personnes en bonne santé paient les coûts générés par celles qui sont malades. A l'inverse, chacun devrait adopter un comportement aussi responsable que possible en termes de coûts pour le bien de tous. Pour cela, il faut qu'il y ait des incitations. C'est justement ces incitations que l'OFSP veut affaiblir. Voilà qui est déraisonnable et met en péril la solidarité dans son ensemble.

## **Les assurés avec une franchise élevée sont solidaires**

L'OFSP argue que ce projet devrait renforcer la solidarité. Les remises accordées actuellement sur les primes des franchises élevées sont trop hautes et devraient être corrigées. Il suffit de jeter un œil aux statistiques de l'OFSP pour se rendre compte que les assurés au bénéfice d'une franchise à option fournissent une contribution importante en termes de solidarité. En 2014, ils ont au bout du compte versé plus de 900 millions de francs de plus que ce qu'ils ont perçu.

## **Un affront envers les personnes qui font preuve de responsabilité en termes de coûts**

Les chiffres permettent évidemment d'attester ce que l'on pressent instinctivement: les personnes en bonne santé choisissent plus souvent que celles qui sont malades une franchise élevée, et obtiennent donc plus souvent une remise sur les primes. Les chiffres révèlent aussi que les personnes payant une franchise élevée réfléchissent deux fois avant d'aller chez le médecin. Il en résulte un énorme potentiel d'économies. Une étude estime que ces économies s'élèvent à 1,1 milliard de francs par année. Cette proposition de l'OFSP est un véritable affront envers tous ceux qui, depuis des années, permettent de réduire les coûts en choisissant une franchise élevée, et qui fournissent donc un effort considérable pour financer durablement le système de santé.

## **Un projet à visée politique**

L'OFSP avance l'argument de la solidarité, avec des calculs fictifs, comme si un certain montant de primes permettait de quantifier adéquatement la solidarité. Il appartient aux politiciens de définir le barème de solidarité. Et il va de soi que les assureurs-maladie n'octroyent pas des remises de primes trop élevées, faute de quoi la solvabilité de l'entreprise serait mise en péril. L'OFSP donne à son projet essentiellement politique un vernis d'uniformisation afin de le légitimer. La restriction progressive de la diversité de l'offre et l'affaiblissement de la concurrence entre assureurs-maladie aboutissent à un produit uniforme pour une prime uniforme, en d'autres termes une caisse unique.

## **La population est opposée aux plans de l'OFSP**

Selon le Moniteur de la santé 2015, à peine 30% des électeurs approuveraient la suppression de la franchise maximale. A titre comparatif, la proportion de personnes approuvant l'idée d'augmenter la franchise maximale croît depuis 2010, et elle est déjà de plus de 40%.



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

### **L'OFSP n'a que faire d'une simplification du système**

En supprimant les franchises à option rarement choisies, le système pourrait être simplifié, argumente l'OFSP. Ce n'est que de la poudre aux yeux. Les franchises de 1000 et 2000 francs censées être supprimées concernent aujourd'hui près de 600 000 assurés, qui n'ont pas fait ce choix par hasard, mais qui ont pris sciemment cette décision. Les assurés sont tout à fait capables de comparer les offres et de choisir celle qui leur convient le mieux. L'argument de la simplification est fallacieux. Dans les faits, la liberté de choix des assurés est restreinte et la concurrence entre assureurs, affaiblie. Il s'agit donc dans l'ensemble d'une intervention lourde et inutile sur le marché.

### **La compensation des risques est la voie à suivre objectivement**

L'OFSP argue que son projet permettrait d'éliminer les éventuels effets de l'état de santé sur le rabais. Un argument qu'il est facile de contrer: le bon outil pour éviter la sélection des risques est d'affiner la compensation des risques, et nul autre ne doit être envisagé.

### **Encourager la responsabilité individuelle**

Le cœur de ce projet est de déplacer la notion de solidarité pour affaiblir les modèles privilégiant la responsabilité individuelle et favoriser ceux impliquant une responsabilité individuelle moindre. Cette démarche est imprudente si l'on considère les répercussions financières qu'elle aurait. La responsabilité individuelle doit être renforcée dans le système actuel, non affaiblie. curafutura propose d'augmenter la franchise minimale actuelle, d'introduire une franchise supplémentaire de 3000 francs et d'envisager les contrats pluriannuels.

Berne, octobre 2015